

apropos

[Perspektiven auf die Romania]

Sprache/Literatur/Kultur/Geschichte/Ideen/Politik/Gesellschaft

1 | 2018

Romanistik aktuell

Victor Hugo sénateur

Fabien Conord

apropos [Perspektiven auf die Romania]

Hamburg University Press

2018, 1

pp. 129-142

ISSN: 2627-3446



DOI

<https://doi.org/10.15460/apropos.1.1262>

Zitierweise

Conord, Fabien. 2018. „Victor Hugo sénateur“, *apropos [Perspektiven auf die Romania]* 1, 127-140. DOI: 10.15460/apropos.1.1262

Except where otherwise noted, this article is licensed under a Creative Commons Attribution 4.0 International license (CC BY 4.0)



Fabien Conord

Victor Hugo sénateur**Fabien Conord**

est professeur des universités en histoire contemporaine à l'Université de Clermont-Auvergne.

conord.fabien@orange.fr**Mots-clés**

Victor Hugo – Sénat – élection – Troisième République

Le 1^{er} octobre 2011, le doyen d'âge du Sénat, le communiste réunionnais Paul Vergès, rend hommage dans son allocution d'ouverture à plusieurs figures du Panthéon de la gauche sénatoriale: « *Dans cette Haute assemblée se sont illustrés Victor Hugo, Georges Clemenceau ainsi que Victor Schoelcher* » (Vergès 2011). La référence à Victor Hugo ne semble pas surprenante de prime abord en un tel lieu, puisqu'un médaillon marque toujours la place qu'il occupa dans l'hémicycle¹. Le grand écrivain, engagé dans les luttes politiques du XIX^e siècle, a siégé à plusieurs reprises au Parlement. Représentant sous la Seconde République puis du 8 février au 8 mars 1871², Victor Hugo a aussi été membre de la Chambre des pairs de 1845 à 1848³. Il a enfin, et il s'agit de son plus long mandat parlementaire, été sénateur durant les neuf dernières années de sa vie, alors qu'il était au sommet de sa gloire et constituait pour de nombreux républicains une sorte de patriarche incontournable. Pourtant, cet épisode de sa vie parlementaire et politique, long d'une petite décennie, n'a pas retenu l'attention de ses biographes⁴. Ils mentionnent le plus souvent en quelques lignes son élection sénatoriale de 1876 et ne retiennent ensuite qu'un grand discours sur l'amnistie des communards. Même le radical-socialiste Camille Pelletan, qui dédie un livre entier à *Victor Hugo homme politique*, ne consacre que deux pages à cette expérience (Pelletan 1907, 331-332), encore absente de

¹ Une page lui est également consacrée sur le site du Sénat <http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/hugo_victor1354r3.html> 30.10.18.

² Victor Hugo démissionne après un mois d'exercice, pour protester contre l'invalidation de Garibaldi (Grévy 2012). Il a le temps de voter le 1^{er} mars 1871 contre les préliminaires de paix qui prévoient la cession de la quasi-totalité de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine (Conord 2017).

³ Il a également laissé deux vers sur le premier Sénat, celui de l'Empire, pour en flétrir l'attitude lors de la chute de Napoléon, dans *Les Châtiments* (Hugo 2002b):

« *Plus vil que le pourceau qui dans l'égout se vautre,
Son Sénat qui l'avait adoré l'insultait* ».

⁴ Un petit ouvrage vient d'être publié sous la plume du sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur, sous le titre *Victor Hugo au Sénat* (Sueur 2018), dans lequel sont reproduits quelques-uns des principaux discours du célèbre orateur à la Chambre des pairs puis au Sénat.

l'ouvrage collectif qui porte presque le même titre, *Hugo politique* (Caron et Stora-Lamarre 2004), même si l'ouvrage comporte quelques pages sur cette période de sa vie politique. L'ouvrage collectif consacré à *La gloire de Victor Hugo* ne dédie aucune communication spécifique à ce mandat non plus, qui est toutefois présent à travers son combat pour l'amnistie (Agulhon et Rebérioux 1985, 191-241). Les nécrologies de Victor Hugo, qui font la une des journaux français au lendemain de sa disparition, accordent une place extrêmement limitée à son activité parlementaire. *Le Petit Parisien* (24 mai 1885) consacre un court paragraphe au sénateur qu'il fut. *Le Temps* (23 mai 1885) se contente de l'évoquer en deux lignes. *Le Gaulois* (23 mai 1885) dédie un développement à l'homme politique, mais sans mentionner le sénateur. Cette dimension de sa personnalité est évoquée de façon périphérique par le conservateur Eugène Vuillot: « *Un inconnu le remplacera au Sénat, une nullité à l'Institut et, sauf pour les lettrés, il n'en sera plus question* » (*L'Univers*, 23 mai 1885). Le silence de la presse, notamment conservatrice (républicaine ou monarchiste) sur son engagement parlementaire s'explique aussi par la nature avancée de celui-ci. Victor Hugo correspond plus nettement aux convictions de son biographe Camille Pelletan⁵. Pourtant, dans cette étude chaleureuse, réalisée à la demande de Paul Meurice, auteur dramatique et ami de longue date d'Hugo (Gasiglia-Laster et Laster 2009), il n'accorde que deux pages à son activité politique de 1876 à 1885. Il écrit même curieusement que « *Victor Hugo ne devait plus rentrer dans les luttes politiques* » avant de noter qu'« *il allait accepter un dernier siège au Parlement; mais ce fut au Sénat qu'il voulut entrer* ». Camille Pelletan traite ensuite l'action parlementaire de Victor Hugo de façon extrêmement lacunaire puisqu'il écrit qu'« *il ne prit la parole qu'une fois, le 22 mai 1876. C'était pour défendre la grande cause de l'amnistie* ». Camille Pelletan ajoute que « *ce fut la dernière fois que le grand poète parut à la tribune française* » (Pelletan 1907, 331-332), ce qui est loin d'être le cas, puisque Victor Hugo est intervenu à nouveau en faveur de l'amnistie au Sénat...

De plus, loin de se limiter au service d'une cause, les mandats sénatoriaux de Victor Hugo permettent de mettre en lumière plusieurs phénomènes. Grâce à la personnalité très observée de leur détenteur, ils offrent une lumière vive sur des élections discrètes. Ils illustrent aussi les pratiques politiques d'un écrivain de l'âge romantique⁶ et interrogent enfin le regard des contemporains sur un parlementaire singulier, dont le profil tranche avec celui de sénateurs plus conformes à un statut de notable et à une expérience gestionnaire⁷.

⁵ Radical-socialiste militant, Camille Pelletan est député des Bouches-du-Rhône de 1881 à 1912, puis sénateur de ce département de 1912 à sa mort en 1915.

⁶ Pour un exemple d'approche comparable voir aussi Citti 2007 qui porte essentiellement sur Maurice Barrès.

⁷ Cet article s'appuie sur les débats parlementaires reproduits dans le *Journal officiel*, le dossier Victor Hugo conservé aux Archives du Sénat, le recueil *Actes et paroles* (auquel a été préférée, pour les débats parlementaires, leur reproduction officielle), *Choses vues*, la presse contemporaine largement dépouillée dans le cadre de mon habilitation à diriger des recherches (Conord 2016), et les témoignages de certains contemporains, dont les souvenirs de Charles de Freycinet, extrêmement précieux pour la première élection sénatoriale de Victor Hugo.

« Sénateur de Paris » ou sénateur de la Seine?

Saluant la mémoire de Victor Hugo après son décès, le journal *Le Temps* (23 mai 1885) mentionne en deux lignes son activité sénatoriale en le qualifiant de « *sénateur de Paris* ». Dans son étude sur les funérailles de Victor Hugo, Avner Ben-Amos emploie lui aussi l'expression « *sénateur de Paris* » (Ben-Amos 1984, 476).⁸ Inexacte juridiquement (puisque les sénateurs représentent un département, et non une commune), la formule est partiellement vraie politiquement. En 1876, chaque commune de France doit désigner un délégué pour voter aux élections sénatoriales, quelle que soit sa taille, Paris comme la commune la moins peuplée du pays. Comme l'écrit Camille Pelletan, « *les quarante habitants d'un hameau pesaient du même poids dans le vote que deux millions de Parisiens* » (Pelletan, 1907, 331).

Victor Hugo délégué sénatorial

L'élection du délégué sénatorial de Paris a lieu, sous la présidence de Georges Clemenceau, le 16 janvier 1876. Sur 73 bulletins, 53 se portent sur Victor Hugo, les autres voix s'éparpillant sur sept noms. Victor Hugo est donc proclamé délégué.⁹ Georges Clemenceau lui rend visite le soir même et lui déclare:

Le conseil municipal de la première commune de France, de la commune française par excellence, avait le devoir de choisir, pour représenter cette laborieuse démocratie parisienne qui est la chair et le sang de la démocratie française, un homme dont la vie fût une lutte de travail et de lutte, et qui fût en même temps, s'il se pouvait rencontrer, la plus haute expression du génie de la France.

C'est donc pourquoi, selon Georges Clemenceau, Paris

vous a choisi, mon cher et illustre concitoyen, vous qui parlez de Paris au monde, vous qui avez dit ses luttes, ses malheurs, ses espérances; vous qui le connaissez et qui l'aimez; vous enfin qui, pendant vingt ans d'abaissement et de honte, vous êtes dressé inexorable devant le crime triomphant; vous qui avez fait taire l'odieuse clameur des louanges prostituées pour faire entendre au monde *La voix qui dit: Malheur, la bouche qui dit: Non!*

La péroraison s'inscrit dans la même veine:

Puisque les brumes du présent ne vous obscurcissent pas l'avenir, quittez l'arche, vous qui planez sur les hauteurs, donnez vos grands coups d'aile, et puissions-nous bientôt vous saluer rapportant à ceux qui douteraient encore le rameau vert de la République!

À cette déclaration enflammée, Victor Hugo répond de façon circonstanciée:

Il s'agit d'affermir la fondation de la République. Nous le ferons; et la réussite est certaine. Quant à moi, armé de votre mandat, je me sens une force profonde. Sentir en soi l'âme de Paris, c'est quelque chose comme sentir en soi l'âme même de la civilisation. J'irai donc, droit devant moi, à votre but, qui est le mien. La fonction que vous me confiez est un grand honneur; mais ce qui s'appelle honneur en monarchie, s'appelle devoir en République. C'est donc plus qu'un grand honneur que vous me conférez, c'est un grand

⁸ Il en va de même pour Jean-Pierre Sueur 2018, 49.

⁹ Procès-verbal reproduit dans Hugo 1985 [1876], 937-938.

devoir que vous m'imposez. Ce devoir, je l'accepte, et je le remplirai. Ce que veut Paris, je le dirai à la France. Comptez sur moi. Vive la République! (Hugo 1985 [1876], 938-939)

Victor Hugo publie également un appel *Aux délégués des communes*. Il leur annonce « *Voici ce que Paris attend de vous* » : la victoire de la cause républicaine. Victor Hugo leur « *demande de mettre hors de question l'avenir* », de « *fonder la vérité politique, de fonder la vérité sociale, de fonder la démocratie, de fonder la France* ». La profession de foi qu'il énonce est extrêmement progressiste. L'élection a pour objet d'établir « *la République indestructible* », « *l'impôt diminué dans l'ensemble et proportionné dans le détail, le revenu social dégagé des parasitismes, le suffrage universel complété* », « *l'enseignement pour tous, le droit pour tous* »... Soucieux de rassurer les provinciaux, qui aspiraient à la paix lors des élections de 1871, Victor Hugo assure ses lecteurs que « *la République n'est autre chose qu'un grand désarmement ; à ce désarmement, il n'est mis qu'une condition, le respect réciproque du droit. Ce que la France veut, un mot suffit à l'exprimer, un mot sublime, la paix.* » Il demande ensuite aux délégués d'achever « *la fondation de la République* » et de lui donner une coloration humanitaire, celle d'« *une République désirable, une République sans état de siège, sans bâillon, sans exils, sans bagnes politiques, sans joug militaire, sans joug clérical, une République de vérité et de liberté* ». Victor Hugo achève son propos en un bouquet de références opposées:

Les penseurs sont plus utiles que les soldats; par l'épée on discipline, mais par l'idée on civilise. Quelqu'un est plus grand que Thémistocle, c'est Socrate; quelqu'un est plus grand que César, c'est Virgile; quelqu'un est plus grand que Napoléon, c'est Voltaire. (Hugo 1985 [1876], 897-900)

Dans une brochure publiée en 1876 sur les élections sénatoriales en Vendée, un ancien préfet républicain de 1870 affirme que cette lettre a eu un écho dans la campagne électorale: « *tous les départements, où l'on sait lire, s'étaient empressés de répondre, en élisant des démocrates, à l'appel adressé par le grand poète aux délégués des communes de France* » (Fillon 1876, 42).

Victor Hugo candidat

Victor Hugo, membre de la Chambre des pairs sous la monarchie de Juillet, se satisfaisait volontiers de la procédure de recrutement de cette assemblée, nommée par le pouvoir et rappelle encore, au soir de sa vie, le rôle d'avant-garde qu'il attribue à « *la race des littérateurs, race rare* », qui « *marchera devant* » tandis que « *les peuples la suivront* » (Bouveresse 2013, 126 et 131). Selon Camille Pelletan, Victor Hugo « *avait toujours cru à la nécessité d'un Sénat* » mais « *exprimait à ce sujet des idées qui auraient quelque peu étonné le grand public* ». Le biographe développe ensuite la conception de Victor Hugo, mélange de réminiscences de la Chambre des pairs et d'oligarchie intellectuelle:

Il voulait une Chambre haute composée de grands écrivains, de grands artistes et de grands savants, et formée par la réunion des cinq Académies, mais à condition de les faire élire au suffrage universel. Cette Chambre haute n'aurait eu qu'une autorité

morale, le dernier mot appartenant toujours à l'autre Chambre; mais Victor Hugo était convaincu que le Sénat, tel qu'il le comprenait, aurait conquis, par son seul prestige, une influence prépondérante. (Pelletan 1907, 331-332)

Or, en 1876, Victor Hugo doit être candidat, non devant directement devant l'ensemble des électeurs, mais auprès des délégués sénatoriaux des communes de la Seine. Il apparaît comme une caution, que l'on recherche. Léon Gambetta donne ainsi pour conseil à Charles de Freycinet, qui ambitionne d'être élu sénateur: « *ne manquez pas de rendre visite à Victor Hugo, qui sera vraisemblablement le grand maître de l'élection sénatoriale* ». Charles de Freycinet précise:

Victor Hugo était, en effet, désigné par la voix publique comme le triomphateur à l'élection prochaine, comme la gloire du futur Sénat. Paris, admirateur de son génie et de sa protestation enflammée contre l'Empire, avait hâte de lui faire oublier la préférence dont un jour Vautrain avait été l'objet. Un mot tombé de ses lèvres pouvait créer un préjugé en ma faveur.

Le prétendant rend donc visite au poète qui le reçut avec « une sérénité olympienne et la bonne grâce dont il était coutumier vis-à-vis des débutants ». Charles de Freycinet lui déclare habilement vouloir « marcher à sa suite dans le sillon sénatorial ». Les deux hommes se rencontrent chez Edmond Adam et Victor Hugo aurait confié à Juliette Adam qu'il soutiendrait Freycinet, qui écrit: « J'ignore s'il le fit, mais je n'ai jamais paru en douter » (Freycinet 1912, 323-324).

La désignation de Victor Hugo comme candidat par le congrès républicain, qui réunit les 21 et 22 janvier 1876 les républicains de la Seine, semble donc être une formalité. Victor Hugo, après un rappel de sa légitimité (« *À mon âge on a beaucoup de passé et peu d'avenir, et il n'est pas difficile à mon passé de répondre de mon avenir* »), répond en insistant sur l'importance qu'il accorde à cette mission parlementaire: « *le mandat que vous me faites l'honneur de me proposer n'est rien à côté du mandat que je m'impose* ». Il annonce son envie d'action: *Je prendrai la parole au Sénat, aux assemblées, partout; je prendrai la parole là où je l'aurai, et, là où je ne l'aurai pas, je la prendrai encore* (Hugo 1985 [1876], 939). Pourtant, Victor Hugo ne recueille pas l'unanimité. Charles de Freycinet l'explique ainsi:

Ses déclarations réitérées en faveur d'une immédiate amnistie des condamnés de la Commune jetèrent du froid dans une partie de l'assemblée. Les plaies de l'affreuse guerre civile saignaient encore; nombre de bons républicains pensaient que l'heure de la clémence n'avait pas sonné, que cette amnistie nécessaire ne devrait venir que plus tard. La générosité du poète leur paraissait dangereuse, intempestive. Ses magnifiques périodes, un peu mystiques, lues sans souci des impressions de l'auditoire, lui aliénaient visiblement des suffrages. (Freycinet 1912, 328)

Victor Hugo est conscient de cette division des républicains. Il note ainsi le 23 janvier 1876: « Aujourd'hui réunion (réactionnaire) des électeurs sénatoriaux.

J'y suis allé. Thiers¹⁰ et moi, sans nous parler, avons échangé un sourire qui était peut-être une grimace. Il a travaillé contre moi dans l'ombre et moi contre lui au grand jour » (Hugo 2002 [1972], 1329). La division des républicains est ici étalée sans fard. Trois jours plus tard, le diariste se réjouit d'avoir reçu une « grande ovation du peuple » à sa sortie de la réunion des électeurs sénatoriaux rue du Bac (Hugo 2002 [1972], 1330).

Une élection difficile

Victor Hugo consigne le jour même le déroulement du scrutin sénatorial du 30 janvier 1876:

Aujourd'hui élection des sénateurs. Je suis allé à 10 heures au Luxembourg. J'ai voté. On a apporté Louis Blanc souffrant d'un rhumatisme au genou, et accompagné de son médecin, le docteur Faivre. Nous nous sommes serrés la main. Gambetta m'a invité à déjeuner. J'ai accepté. Nous sommes allés déjeuner chez Magny, près la rue Dauphine. À midi ½ résultat du premier scrutin. Trois sénateurs: Freycinet, Tolain, Herold. Ce résultat bizarre vient des intrigues mêlées de Thiers, des bonapartistes, etc. Vive agitation. Les électeurs se réunissent dans l'ancienne salle du trône, en ce moment salle du Conseil municipal. Discussion presque violente. Il reste deux sénateurs à nommer. Le second scrutin va s'ouvrir. Gambetta abandonne Louis Blanc et se rallie à moi. Ernest Lefèvre parle supérieurement. On vote. Je vais voter. Puis je retourne rue de Clichy où j'annonce ce commencement inattendu de scrutin. Ma voiture me ramène au Luxembourg. (Hugo 2002 [1972], 1330)

Ces commentaires, ainsi que les faits qu'ils révèlent, appellent plusieurs remarques. Dans ses notes, le célèbre écrivain évoque un « résultat bizarre » et un « commencement inattendu de scrutin ». C'est avouer sa déception. Pourtant, il s'efforce de faire bonne figure face à ses interlocuteurs. L'un des vainqueurs du premier tour, Charles de Freycinet, affirme dans ses souvenirs avoir ressenti « *une vraie gêne de cette sorte d'offense au génie* » : « *Que penserait de moi Victor Hugo, que diraient ses admirateurs ? Je ne voulais pas qu'on pût supposer un instant que je prenais au sérieux cette supériorité de rencontre* ». Il se rend donc le lendemain de l'élection chez Victor Hugo pour, « *en dépit de l'arithmétique* », « *saluer le premier sénateur de la Seine et me ranger à son côté* ». Victor Hugo lui répond n'avoir « *pas été surpris du résultat du scrutin* » (Freycinet 1912, 329), propos qui contraste avec l'aveu consigné dans ses carnets. Les journaux conservateurs se gaussent de ce qu'ils considèrent comme une déconvenue:

Qui de nous n'eût gagé, à voir avec quelle pompe et quelle ostentation M. Hugo était élu délégué du conseil municipal de Paris, à ouïr sur quel ton de hiérophante le délégué s'adressait à ses trente-six mille collègues, qui n'eût gagé que M. Hugo sortirait le premier? Il semblait pour ainsi dire, hors de concours. C'était une ovation populaire qui paraissait devoir le porter au Sénat et le classer à part, bien au-dessus du commun des sénateurs vulgaires.

¹⁰ Adolphe Thiers est l'un des principaux hommes politiques français du XIX^e siècle, contemporain de Victor Hugo (il est son aîné de cinq ans), qui a exercé le pouvoir sous la monarchie de Juillet puis après la défaite française de 1870-1871. Vieux monarchiste, il s'est rallié à la République mais en la colorant d'un conservatisme que pourfend Victor Hugo.

Hélas! M. Hugo a dû passer par l'humiliante épreuve du ballottage. Il n'apparaît que le quatrième parmi les couronnés; il n'obtient qu'un accessit. Quelle tristesse et quelle amertume doivent envahir le cœur d'Olympio. C'est le commencement de l'expiation. M. Hugo le prend de trop haut envers ses contemporains; il ne recule devant aucun moyen, aucune occasion, aucun prétexte de capturer une popularité mauvaise. Les hommes de bon sens s'éloignent de lui avec une compassion résolue et irrévocable. (*Le Constitutionnel*, 1^{er} février 1876)

La mise en ballottage de Victor Hugo est également moquée dans *L'Univers*:

Le délégué de la ville-lumière, l'homme immense, le poète-peuple Victor Hugo, puisqu'il faut l'appeler par son nom, a été nommé par les électeurs parisiens sénateur de deuxième choix, à une faible majorité; esquif sublime, il a été ballotté par le flot du scrutin sur l'océan du vote sénatorial. (*L'Univers*, 1^{er} février 1876)

Le trait, acéré, pêche par excès de malveillance: ce ne sont pas les électeurs parisiens qui ont mis Victor Hugo en ballottage, mais ceux de la Seine, dont Paris ne représente qu'une voix, celle de son délégué précisément... Victor Hugo est tout de même élu, dans un contexte qui n'est pas favorable aux républicains, puisque la droite emporte ces élections sénatoriales. Dans les colonnes du journal le plus proche de l'écrivain, *Le Rappel*, l'éditorialiste Auguste Vacquerie dénonce dans le mode de scrutin « *un suffrage universel éventé* » et compare l'épisode sénatorial aux avanies subies par Victor Hugo à l'Académie française, qui lui a préféré plusieurs fois un concurrent moins connu, mettant cette réserve à l'encontre du poète au compte « *des corps privilégiés* » (*Le Rappel*, 1^{er} février 1876). Victor Hugo lui-même insiste dans ses notes sur le soutien populaire dont il dispose, en relatant avoir reçu au sortir du scrutin une « immense ovation du peuple ». Victor Hugo se montre amer dans l'intimité de ses carnets, mentionnant les « *intrigues mêlées de Thiers, des bonapartistes, etc.* », même s'il se réjouit de revoir cette salle du Luxembourg¹¹ qu'il indique ne pas avoir revue depuis le 25 février 1848: « J'en suis sorti alors pair de France. J'y suis rentré aujourd'hui sénateur » (Hugo 2002 [1972], 1330-1331). Face à Charles de Freycinet, il s'efforce de proposer une version valorisante de ce demi-échec et met cette élection serrée sur le compte de son plaidoyer pour l'amnistie, dont il estime néanmoins qu'il fallait « *que cette parole fût prononcée* » car « *elle préparera l'avenir* » (Freycinet 1912, 329). Ce dernier trait annonce le grand combat de Victor Hugo sénateur.

Victor Hugo: un sénateur actif et influent?

À la restitution et à l'analyse des discours de Victor Hugo doit s'ajouter l'examen de l'influence qu'il peut exercer auprès de ses collègues, à l'extérieur même de l'hémicycle. C'est souvent chez lui que se réunissent ses collègues. Le 17 octobre 1876, son domicile accueille la réunion des sénateurs de l'extrême gauche qui souhaitent manifester leur sympathie en faveur de la Serbie contre l'empire

¹¹ Le Sénat est installé au palais de Luxembourg.

ottoman (Hugo 1985 [1899], 1047-1048).¹² Il abrite surtout les opposants au gouvernement conservateur du 16 mai, l'un des deux combats majeurs de Victor Hugo sénateur.

La lutte contre le pouvoir autoritaire

Le vieux parlementaire, qui a traversé toutes les luttes du siècle, compare en 1877 le manifeste des 363 à l'adresse des 221¹³ et rappelle que la Chambre dissoute le 16 mai 1830 était revenue avec une opposition plus importante. Victor Hugo signe deux appels à voter pour les 363: le manifeste des bureaux des gauches du Sénat et le Manifeste des sénateurs républicains. Là encore, c'est chez lui que se réunissent en 1877 les bureaux des gauches du Sénat.

Lors de la réunion des gauches du Sénat, Victor Hugo s'exprime précisément en tant que parlementaire conscient de sa mission:

J'ai une fonction comme sénateur et une mission comme citoyen; je ne faillirai ni à l'une ni à l'autre. Vous, mes collègues, vous résisterez vaillamment, je le sais et je le déclare, aux empiètements illégaux et aux usurpations inconstitutionnelles. Surveillons plus que jamais le pouvoir.

Le fils de l'époque révolutionnaire affiche sa conviction que « *la souveraineté nationale triomphera des dictatures, cléricales ou soldatesques* » (Hugo 1985 [1899], 963). Victor Hugo intervient le 18 juin 1877 au sein du quatrième bureau pour la commission chargée du rapport sur la demande de dissolution, refusant d'être nommé commissaire et demandant au ministre Camille de Meaux ce que fera le président Mac Mahon si la Chambre des députés revient avec la même majorité. Camille de Meaux considère qu'il est du ressort du président de répondre. Victor Hugo use alors de son ancienneté parlementaire pour donner la réplique au ministre. Il rappelle « à l'honorable M. de Meaux » une interpellation faite à l'Assemblée législative en 1851 au gouvernement d'alors, suite à une suggestion d'« *un homme qui lui touche de très près, orateur considérable de la droite* », dont Victor Hugo indique qu'il avait été « *l'ami à la Chambre des pairs et dont [il était] l'adversaire à l'Assemblée législative, M. de Montalembert¹⁴* ». Victor Hugo avait posé « *au ministre Baroche, la question [qu'il venait] de faire tout à l'heure à M. de Meaux... [profond mouvement d'attention] Et le ministre d'alors fit identiquement la même réponse que le ministre d'aujourd'hui.* » La conclusion tombe comme un couperet: « *Trois mois après, éclatait ce crime qui s'appellera dans l'histoire le 2 décembre.* » (Hugo 1985 [1899], 964-965)

¹² Victor Hugo est de longue date un contempteur des persécutions ottomanes : en 1828, il fustige dans *L'enfant*, paru dans *Les Orientales*, la cruauté des Turcs qui « ont passé là » et massacré la population chrétienne de Chios (Hugo 2002a).

¹³ Adresse de défiance contre le discours du trône du 2 mars 1830.

¹⁴ Camille de Meaux est le gendre de Charles de Montalembert. Représentant puis sénateur, il publiera peu avant sa mort ses souvenirs politiques (Meaux 1905).

Les obsèques d'Edmond Adam¹⁵, le 15 juin 1877, fournissent l'occasion à Victor Hugo de renouveler son opposition au pouvoir exécutif lors de son discours d'hommage: « *Le Sénat a fait de lui une grande perte ; la France aussi* ». Évoquant la possibilité d'une dictature conservatrice, le sénateur de la Seine affirme sa fidélité au sénateur inamovible¹⁶: « *à défaut d'Adam vivant, assis au Sénat sur sa chaise curule, nous aurions, debout dans nos mémoires et dans nos âmes, Adam mort* » (1985 [1899], 1051-1052). Le principal discours de Victor Hugo contre la dissolution est toutefois celui qu'il prononce dans l'enceinte même du Sénat le 21 juin 1877¹⁷. Il en profite pour affirmer le rôle prépondérant de la Haute Assemblée puisque, lorsqu'un conflit éclate entre le président et la Chambre, « *il appartient au Sénat de les départager* » : « *C'est aujourd'hui que le Sénat va être juge. Et c'est aujourd'hui que le Sénat va être jugé.* » L'écrivain républicain considère en effet que le Sénat, décrié par l'aile radicale dont il se réclame, « *va aujourd'hui faire sa preuve* » ; il ajoute : « *L'occasion est unique, vous ne la laisserez pas s'échapper. Quelques publicistes doutent que le Sénat soit utile; montrez que le Sénat est nécessaire* ».

Après un début fondé sur la sagesse des années (« *vous écouterez l'homme aux cheveux blancs qui a vu ce que vous allez revoir peut-être, qui n'a plus d'autre intérêt sur la terre que le vôtre, qui vous conseille tous avec droiture, amis et ennemis, et qui ne peut haïr ni mentir, étant si près de la vérité éternelle* »), Victor Hugo développe son argumentation institutionnelle. Il estime que

C'est aujourd'hui que la grave question des deux Chambres, posée par la Constitution, va être résolue. Deux Chambres sont-elles utiles? Une seule Chambre est-elle préférable? En d'autres termes, faut-il un Sénat? Chose étrange, le gouvernement, en croyant poser la question de la Chambre des députés, a posé la question du Sénat.

Pour Victor Hugo, la réponse est évidente: « *Le Sénat, en votant la dissolution compromet la tranquillité publique et prouve qu'il est dangereux. Le Sénat, en rejetant la dissolution, rassure la patrie et prouve qu'il est nécessaire.* » Il use à nouveau de son ancienneté pour citer l'Histoire à comparaître:

Si vous obtenez la dissolution, dans trois mois le suffrage universel vous renverra cette Chambre.
La même.
Pour vous pire. Pourquoi?
Parce qu'elle sera la même.
Souvenez-vous des 221. Ce chiffre sonne comme un écho de précipice. C'est là que Charles X est tombé.

L'écrivain termine en exprimant sa lecture du sens de l'Histoire: « *Une arrestation de civilisation en plein dix-neuvième siècle n'est pas possible* ». Le poète se fait anticlérical: « *tout le Moyen-Âge condensé dans le Syllabus n'aura*

¹⁵ Edmond Adam est un républicain fervent, qui, représentant de la Seine à l'Assemblée Nationale, a comme Victor Hugo voté contre les préliminaires de paix en 1871.

¹⁶ Edmond Adam a été élu sénateur inamovible en décembre 1875.

¹⁷ Le texte des débats parlementaires fait l'objet d'une copie dans le dossier personnel de Victor Hugo aux Archives du Sénat (2 714 AS 4). Les citations suivantes en sont issues.

pas raison de Voltaire »¹⁸, le républicain se veut confiant: « toute la monarchie, fût-elle triple, eût-elle, comme l'hydre, trois têtes, n'aura pas raison de la République »¹⁹; l'auteur des Misérables se montre louangeur envers les électeurs: « le peuple appuyé sur le droit, c'est Hercule appuyé sur la massue ».

Dans un Sénat dominé par une majorité conservatrice, le discours de Victor Hugo ne suffit pas à empêcher la dissolution, qui est votée par 149 voix contre 130.²⁰

Le combat pour l'amnistie

Le grand combat de Victor Hugo sénateur est l'octroi d'une amnistie pour les communards (Gacon 2002). Il le mène dès 1876. C'est d'ailleurs cet aspect que retient Madeleine Rebérioux de son action sénatoriale; elle considère même qu'« on peut dater de là l'entrée de Victor Hugo en apothéose » (Agulhon et Rebérioux 1985, 213), tournant également repéré par Chantal Morelle (Morelle 2002, 1336). Le 22 mai 1876, Victor Hugo écrit: « *Aujourd'hui Sénat. Amnistie. À trois heures j'ai parlé. Ils sont restés pétrifiés et muets* » (Hugo 2002 [1972] 1336). Victor Hugo cherche à convaincre ses auditeurs que, après un conflit, la justice « *change de nom et elle s'appelle la clémence* ». Il réclame l'amnistie pleine et entière mais se heurte « à un auditoire de marbre », la droite, « hostile », comme la gauche « indécise », s'étant « fait une loi du mutisme le plus absolu » (*Le Rappel*, 24 mai 1876). L'ambiance semble donc très froide, et le résultat l'exprime: seuls quelques rares sénateurs (dont Auguste Scheurer-Kestner et Victor Schoelcher) votent en faveur de sa proposition.

Après des années d'hésitations, la majorité républicaine fait bloc autour d'une amnistie, même imparfaite aux yeux de ses partisans les plus ardents. Le 3 juillet 1880, Victor Hugo s'exprime au Sénat: « *J'ai souvent parlé de l'amnistie, et mes paroles ne sont peut-être pas complètement effacées de vos esprits; je ne les répéterai point.* » Il remercie par avance les sénateurs de leur vote:

Messieurs, ce sera un double don de paix que vous ferez à ce grand pays: le drapeau, qui exprime la fraternité du peuple et de l'armée; l'amnistie, qui exprime la fraternité de la France et de l'humanité.
Rendons grâce à la République.

Dans ce dernier discours prononcé au Sénat, Victor Hugo rappelle encore une fois à ses collègues qu'il fut parlementaire avant la plupart d'entre eux:

Quant à moi -laissez-moi terminer sur ce souvenir- il y a trente-quatre ans, je débutai à la tribune française -à cette tribune. Dieu permettait que mes premières paroles fussent pour la marche en avant et pour la vérité; il permet aujourd'hui que celles-ci, -les

¹⁸ Le *Syllabus* est le catalogue des affirmations considérées par l'Église catholique comme des erreurs, énoncées par la papauté en 1864.

¹⁹ Les monarchistes se divisent alors en trois courants : les légitimistes défendent la restauration d'une monarchie traditionnelle, incarnée par le comte de Chambord (petit-fils de Charles X) ; les orléanistes plaident pour l'installation sur le trône du comte de Paris (petit-fils de Louis-Philippe) ; les bonapartistes militent pour le retour au pouvoir de la famille Bonaparte, en la personne du Prince impérial (fils de Napoléon III).

²⁰ Pour une reproduction intégrale de ce discours, précédée d'une introduction voir Conord 2013.

dernières, si je songe à mon âge, que je prononcerai peut-être, - soient pour la clémence et pour la justice. [Débats du Sénat, 3 juillet 1880]

Le vieil écrivain laisse exsuder son déisme et reconstruit quelque peu son passé politique, qui ne fut pas toujours si progressiste...

Un sénateur célébré mais controversé

De son vivant, au sein même de son camp, Victor Hugo fait semble-t-il l'objet de méfiance. Il appartient au groupe de l'Union républicaine, constitué le 12 mars 1876, composé d'une vingtaine de membres et dont les membres instituent une présidence tournante, dont Jérôme Grévy écrit qu'elle sert à « *éviter que Victor Hugo ne devienne le président perpétuel du groupe* » (Grévy 1998, 236). Il est vrai que le vieil écrivain s'installe volontiers dans son rôle de patriarche républicain. Durant l'automne 1876, son collègue Edmond Adam écrit à son épouse:

Le grand homme est redevenu presque opportuniste depuis qu'il préside notre groupe et qu'il assiste aux réunions des bureaux des trois gauches. Il ne fait plus de réserves que pour la forme. Enfin c'est un homme heureux et c'est le cas de demander de quoi est fait le bonheur. (Adam 1908, 421-422)

Après l'installation des républicains aux commandes de la République et le vote de l'amnistie, Victor Hugo revêt de manière pérenne ce visage du patriarche que l'on célèbre, jusque dans les rangs du Sénat. Un épisode intervenu en 1881 en témoigne. Le 28 février, une grande fête populaire célèbre le vieux poète²¹. Quelques jours plus tard, le 4 mars, « *un mouvement se produit dans la salle* » :

Victor Hugo qui n'était pas au Sénat de la semaine, entrait en causant avec M. Peyrat²². Au moment où il monte à son fauteuil, l'assemblée se lève et le salue par une triple salve d'applaudissements. Beaucoup de sénateurs s'empresent autour de lui et lui serrent la main.

Victor Hugo remercie ses collègues en ces termes:

Ce mouvement du Sénat est tout à fait inattendu pour moi. Je ne saurais dire à quel point il m'a touché.
Mon trouble inexprimable est un remerciement. [Applaudissements] Je l'offre au Sénat, et je remercie tous ses membres de cette marque d'estime et d'affection.
Jamais, jusqu'au dernier jour de ma vie, je n'oublierai l'honneur qui m'a été fait. Je m'assieds profondément ému.

Le président du Sénat, Léon Say²³, clôt le moment en ces termes: « *Le génie a pris séance, et le Sénat l'a salué de ses applaudissements. Le Sénat reprend sa délibération.* » (Hugo 1985 [1899], 1024). Dans ces conditions de vénération, la réélection de Victor Hugo comme sénateur de la Seine en janvier 1882 est aisée.

²¹ Auguste Vacquerie la compare à celle de Voltaire en 1778 (*Le Rappel*, 28 février 1881) et *Le Rappel* consacre le 1^{er} mars 1881 presque toute sa première page à cette célébration de Victor Hugo.

²² Alphonse Peyrat est, comme Victor Hugo, sénateur de la Seine depuis 1876 et siège en sa compagnie à l'Union républicaine.

²³ Grande figure du Centre gauche, Léon Say est sénateur de Seine-et-Oise depuis 1876.

Victor Hugo est présenté par la liste radicale, qui le porte au premier rang, plaçant ses autres candidats « *après le nom illustre et vénéré de Victor Hugo* » (profession de foi de la liste). *La Lanterne*, qui présente les candidats de la Seine, se contente d'ailleurs d'écrire après Victor Hugo: « *Son nom seul suffit* » (*La Lanterne*, 8 janvier 1882)... Le grand écrivain est un porte-drapeau pour l'ensemble du camp républicain. Jules Max, qui publie une brochure de 16 pages à destination des délégués sénatoriaux ruraux afin de les inciter à voter républicain, la dédie à Victor Hugo, « *délégué sénatorial de la Seine* » (Max 1882).

Toutefois, malgré de multiples manifestations de sympathie, la personnalité de Victor Hugo divise toujours, en un temps de luttes politiques encore vives. L'hommage funèbre qui lui est rendu l'atteste, puisqu'il ne rencontre pas l'assentiment unanime, souvent de rigueur en pareilles circonstances. Lors de la séance du 22 mai 1885, le président du Sénat Élie Le Royer²⁴ prononce l'allocution suivante:

Messieurs les sénateurs, Victor Hugo n'est plus. Celui qui depuis soixante années provoquait l'admiration du monde et le légitime orgueil de la France est entré dans l'immortalité.

Je ne vous retracerai pas sa vie; chacun de vous la connaît; sa gloire, elle n'appartient à aucun parti, à aucune opinion; elle est l'apanage et l'héritage de tous.

Je n'ai qu'à constater la profonde et douloureuse émotion de tous et, en même temps, l'unanimité de nos regrets.

En signe de deuil, j'ai l'honneur de proposer au Sénat de lever la séance. (*Journal officiel* 1885, 591)

Élie Le Royer suggère également d'exposer la dépouille au Sénat, comme celle de Léon Gambetta l'avait été au Palais-Bourbon (Ben-Amos 1984, 486), proposition qui n'est pas formulée dans l'hémicycle. Le 24 mai 1885, le Sénat tire au sort la composition de la députation (26 sénateurs) qui doit assister aux obsèques de Victor Hugo (*Journal officiel* 1885, 596) puis Albert Dauphin²⁵ rapporte au nom de la commission des finances le projet d'obsèques nationales et le vote d'un crédit de 20 000 francs. Il magnifie « *le génie, qui fut et qui restera la grande gloire du dix-neuvième siècle* », et estime que la France doit rendre, « *par un deuil public, un solennel hommage au poète inimitable, au profond penseur, au grand patriote qu'elle a perdu* ». 219 sénateurs se prononcent pour et un contre (*Journal officiel*, 601). Le seul opposant déclaré est Henri de Gavardie, sénateur des Landes depuis 1876 et farouche antirépublicain. À droite, de nombreux sénateurs ne prennent pas part au vote. C'est le cas du légitimiste Lucien Brun, de l'ancien chef du gouvernement Louis Buffet, du maréchal bonapartiste François Canrobert (dont Victor Hugo avait mis en scène les hésitations lors du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte)... (*Journal officiel* 1885, 608).

²⁴ Élie Le Royer, sénateur inamovible depuis 1875, préside le Sénat depuis 1882.

²⁵ Albert Dauphin est sénateur républicain de la Somme depuis 1876.

Conclusion

Dans une édition des œuvres de Victor Hugo, Marie-Christine Bellosta estime que 1876-1885 furent « neuf ans qui virent le déclin de Victor Hugo, et l'édification de la République française » et que « le vieux combattant y a contribué autant qu'il fut en son pouvoir », notamment « par ses paroles et ses votes de sénateur » (Hugo 1985 [1876], 1141). En effet, l'écrivain utilise la tribune du Sénat mais aussi sa première campagne électorale sénatoriale pour défendre ses convictions et exposer sa vision de la République, au risque de l'impopularité parfois, ainsi qu'il le confie en 1876 à Charles de Freycinet. Loin d'être un havre de tranquillité, la Haute Assemblée est donc pour Victor Hugo un lieu de débat politique et de combat républicain. Victor Hugo y affiche à maintes reprises son passé parlementaire d'ancien membre de la Chambre des pairs, qui retrouve au Palais du Luxembourg le fil de sa jeunesse et affirme sa légitimité à y siéger. Le grand écrivain romantique se pense donc aussi comme un homme politique soucieux d'ancrage parlementaire et pas seulement comme un idéologue préoccupé par les grands principes qu'il incarne et proclame. Bien que négligée par la postérité, Victor Hugo sénateur apparaît ainsi être une dimension clairement revendiquée de son parcours.²⁶

Bibliographie

- ADAM, Juliette. 1908. *Nos amitiés politiques avant l'abandon de la Revanche*. Paris: A. Lemerre.
- AGULHON, Maurice & Madeleine Rebérioux. 1985. « Hugo dans le débat politique et social. » Dans *La gloire de Victor Hugo*, Paris: Éditions de la Réunion des Musées nationaux.
- BEN-AMOS, Avner. 1984. « Les funérailles de Victor Hugo. Apothéose de l'événement-spectacle. » Dans *Les lieux de mémoire*, ed. Pierre Nora, tome 1: La République. Paris: Gallimard.
- BOUVERESSE, Jacques. 2013. « Le principat politique et moral de Victor Hugo, porte-parole de la raison sociale. » Dans *Victor Hugo. Homme de lettres, homme de droit*, ed. Pierre Mazeaud & Catherine Puigelier, 81-134, Paris: Mare & Martin.
- CARON, Jean-Claude & Annie Stora-Lamarre (ed.). 2004. *Hugo politique*. Besançon: PU de Franche-Comté.
- CITTI Pierre. 2007. « Une élection d'écrivain à l'âge symboliste. » *Romantisme* 135(1), 49-60.
- CONORD, Fabien. 2013. « Victor Hugo face au pouvoir personnel: une consécration républicaine. » *Le Magasin du XIX^e siècle*, 220-227.
- . 2016. *Les élections sénatoriales en France 1875-2015*. Rennes: PUR.
- . 2017. *La France mutilée. 1871-1918, la question de l'Alsace-Lorraine*. Paris: Vendémiaire.
- Débats du Sénat*. 1885. *Journal officiel de la République française*. Paris.
- FILLON, Benjamin. 1876. *Département de la Vendée. Coup d'œil sur les élections sénatoriales de 1876*. Fontenay: Robuchon.
- FREYCINET, Charles de. 1912. *Souvenirs 1848-1878*. Paris: Delagrave.
- GACON, Stéphane. 2002. *L'amnistie: de la Commune à la guerre d'Algérie*. Paris: Seuil.
- GASIGLIA-LASTER, Danièle et Arnaud Laster (ed). 2009. *Victor Hugo et Paul*

²⁶ En 1902, un médaillon marque la place que Victor Hugo occupa dans l'hémicycle du Sénat.

- Meurice. Allumeurs d'étoiles. Actes des journées d'étude organisées par la Société des amis de Victor Hugo et l'Université Paris III, 15-18 septembre 2005. Paris: Société des Amis de Victor Hugo.*
- GRÉVY, Jérôme. 1998. *La République des opportunistes 1870-1885*. Paris : Perrin.
- . 2012. « La démission de Victor Hugo après l'invalidation de Garibaldi. » *Parlement[s]* 6, 125-132.
- HUGO, Victor. 1985 [1876]. *Actes et paroles III, Depuis l'exil, 1876-1885, Œuvres complètes, Politique*, Paris: Robert Laffont.
- . 1985 [1899]. *Actes et paroles IV, Depuis l'exil, 1876-1885, Œuvres complètes, Politique*. Paris: Robert Laffont.
- . 2002 [1972]. *Choses vues*. Paris: Gallimard.
- . 2002a. *Œuvres complètes, Poésie 1*. Paris: Gallimard.
- . 2002b. *Œuvres complètes, Poésie 2*. Paris: Gallimard.
- MAX, Jules. 1882. *Les élections sénatoriales. Lettres de Jules Max à son ami le paysan Mathurin*. Albi: Pezous.
- MEAUX, Camille de. 1905. *Souvenirs politiques (1871-1877)*. Paris: Plon.
- MORELLE, Chantal. 1985. « Les vicissitudes d'un prophète au temps de la République monarchiste. » Dans *La gloire de Victor Hugo*, Paris: Éditions de la Réunion des Musées nationaux.
- PELLETAN, Camille. 1907. *Victor Hugo homme politique*. Paris: Ollendorff.
- SUEUR, Jean-Pierre. 2018. *Victor Hugo au Sénat*. Orléans: Corsaire éditions.
- VERGÈS, Paul. 2011. « Allocution du doyen d'âge, 1^{er} octobre 2011 », <https://www.senat.fr/seances/s201110/s20111001/s20111001_mono.html>.

Résumé

De 1876 à sa mort en 1885, Victor Hugo, l'un des écrivains français les plus célèbres du XIX^e siècle, siège au Sénat. Ce mandat est très peu évoqué dans les biographies qui lui sont consacrées. Pourtant, loin d'être un temps d'effacement, cette période correspond aux derniers grands combats de l'homme politique républicain. Après une élection difficile, Victor Hugo devenu sénateur poursuit sa lutte contre le pouvoir personnel et en faveur de l'amnistie des communards. À la faveur de la victoire républicaine, il devient à la fin de sa vie une figure tutélaire de la Haute Assemblée.

Abstract

Since 1876 until his death in 1885, Victor Hugo, one of the most popular French authors of the 19th century, was member of the Senate. His mandate has, however, been rarely mentioned in biographies devoted to him. Far from being a self-effacing period in the life of Hugo, during his mandate he was fighting the last great battles of the republicans. After a difficult election, Victor Hugo became senator and started his fight against personal power, but in favor of the amnesty of the communards. In consideration of the republican victory, by the end of his life, Victor Hugo became a guardian figure of the Haute Assemblée.